

D/034/2

D. Sport.

al

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION ECONOMIQUE



5-5

*DS4-DAAF
Imp / swin
12.02.98*

Kigali, le 21/01/1998

N° 044/98/10/CTB

A traiter par	
Date entrée	21/01/98
N° Classement	1002

Madame, Monsieur le Ministre (Tous)
KIGALI MISESCA FOP

Madame, Monsieur le Ministre,

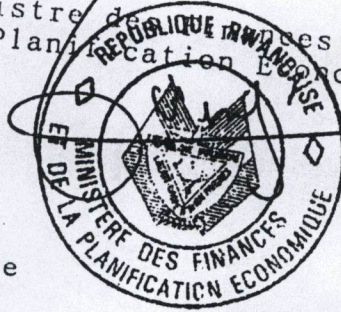
J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe la chronologie des opérations d'Appel d'Offres relatives à la passation des marchés publics élaborée par le National Tender Board, qui est le seul organe chargé de la passation des marchés de l'Etat et des Etablissements Publics.

Par la même occasion, je vous demanderais d'en faire une large diffusion à vos services concernés et, éventuellement à tous les Etablissements Publics et Projets sous tutelle de votre Ministère pour qu'ils puissent respecter ladite chronologie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'expression de ma franche collaboration.

Dr KABERUKA Donat

Ministre des Finances et de la Planification Economique



Edith GASANA
Secrétaire Général

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président / de la République Rwandaise
KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République et Ministre de la Défense
KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale
KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
KIGALI
- Son Excellence Monsieur le Président de la Cour Suprême
KIGALI

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES OPERATIONS D'APPEL D'OFFRES RELATIVES A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Spécifications et transmission des besoins par le N.O ou M. de l'oeuvre	Rédaction du DAO y compris 1. Conditions générales 2. Plans 3. Conditions spéciales 4. Dents technique 5. Délai estimatif	Publication et distribution du DAO aux soumissionnaires	Préparation des soumissions, addendum aux DAO, si nécessaire	Dépôt et enregistrement des soumissionnaires y compris les garanties de soumissions	Ouverture des soumissions	Création de la commission d'analyse et d'évaluation des offres	Transmission du rapport de la commission d'analyse technique (CAT) au S.G.	Convocation du NTC par le S.G. pour examen et approbation du rapport	Transmission du rapport d'évaluation par non objection au MINECOTIM ou au Balaar (facultatif)	Modification du marché au soumissionnaire	Dépôt des garanties de somme exécution (facultatif) assurances et signature du contrat	Avance de démarrage (facultatif)	Travaux préliminaires commencés	Réception techniques partielles des travaux, fournitures ou des rapport (en cas de consultation)	Réception définitive	Fin du contrat solde et restit des garanties
12 jours	26 jours	21 - 50 jours selon la nature de l'AO	Cette étape se fait en même temps que la précédente	8 jours		15 jours pour finaliser (et dépôt du rapport)	Délai inclus dans l'étape précédente	8 jours	15 jours	Exécution	15 jours après notification du marché					
<p>Début de récépissé des offres et des garanties de soumission</p>																

CHRONOLOGIE DES OPERATIONS D'APPEL D'OFFRES RELATIVES A LA
PASSATION DES MARCHES PUBLICS

1. Préparation et rédaction conjointe du Dossier d'Appel d'Offres par le Maître de l'ouvrage, le Maître de l'oeuvre et le National Tender Board (26 jours): transmission des besoins et spécifications techniques 12 jours et rédaction proprement dite (14 jours)
2. Publication et Distribution des Dossiers d'Appel d'Offres par le National Tender Board (21 jours - 90 jours selon sa nature de l'APPEL d'OFFRE)
3. Réception, enregistrement et conservation des soumissions jusqu'à l'ouverture par le National Tender Board
4. Préparation des opérations préliminaires aux ouvertures des offres par le National Tender Board (8 jours)
5. Exécution des ouvertures en séance publique par le Secrétaire Général du N.T.B et Chairman du N.T.C
6. Evaluation des offres par une commission non permanente (15 jours)

Dans le cas de la passation des marchés au niveau des cinq régions et communes (Regional Tender Councils et Communal Tender Councils), les Dossiers d'Appels d'Offres seront préparés par le Regional Tender Councils (R.T.C) épaulés par le National Tender Board.